

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS		ARRIVÉES A							CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. pr Montaub.	Arrivées	Dép. pr Cahors	Dép. pr Toulouse	(Arrivée).
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m .	9 ^h 22 ^m .	9 ^h 40 ^m .	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 11 Novembre.

Nous lisons dans une correspondance, d'ordinaire très-bien renseignée :

Il se fait parmi les membres du centre gouvernemental un travail souterrain, qui causera bien de surprises. Déjà les meneurs ne sont plus si sûrs de faire accepter le scrutin de liste. Une demande de scrutin secret sur cette question pourrait fort bien faire échouer les plans du gouvernement. Et il y aura certainement une demande de scrutin secret.

Tenez pour sûr que les élections ne seront pas avancées. J'ai pris un peu de tous côtés l'opinion de la Chambre. Personne ne veut se laisser licencier avant l'expiration de son mandat.

Le Journal des Débats encourage le Sénat à résister à la Chambre et à maintenir purement et simplement les inamovibles :

Si, la majorité des députés refuse d'accepter le texte adopté par le Sénat et si le projet revient au Luxembourg, eh bien ! c'est une perspective qui ne nous fait pas peur. L'occasion sera excellente pour achever ce qui n'a été qu'à moitié fait, pour enlever à l'amendement Lenoël ce qu'il a de critiquable, et pour rendre aux mandats conférés par le Sénat le meilleur caractère qu'ils puissent avoir : celui de mandats viagers.

Dans le *Matin*, M. Jules Simon traite avec sa verve habituelle, la question des incompatibilités :

Ce même Sénat qui, comme législateur, repousse les fonctionnaires, ne cesse de les appeler comme électeur. Il va les chercher jusqu'en Afrique. Il ne veut pas que les généraux soient éligibles et il n'ait que des généraux.

De même le gouvernement. Il prend tous les hauts fonctionnaires sur les bancs de la représentation nationale. C'est à croire qu'il revient aux usages du premier empire, et qu'il considère une élection au Sénat comme équivalente à une inscription sur la liste des candidats aux fonctions publiques. S'il y a dans le Sénat un colonel, on le fait général ; s'il y a un avocat, on le nomme conseiller, et, s'il y a un duc, on le bombarde ambassadeur.

On croit généralement que le Sénat a tout accaparé.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(43)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

Le baron avait suivi tant de pistes différentes, depuis qu'il s'était imposé la découverte de l'assassin, et tant de fois il s'était trompé, qu'il avait bien le droit d'être pris de doute. Cependant, malgré lui et comme forcé, son esprit en revenait toujours à cela : ce vagabond que le hasard jetait en face de lui, dont il ignorait l'existence une heure auparavant, cet être famélique crevant la faim et la misère allait être l'initiateur à ce mystère si épais !

Le même soir, à dix heures, tout le monde reposait chez le docteur B***, à l'exception de ce dernier et de Loïc. Jeanne, brisée par une journée où s'étaient en outre accumulées tant de fatigues diverses, s'était retirée de bonne heure. Tout à coup, on sonna à la porte d'entrée.

— Qui peut venir ? demanda Loïc.

— Moi, dit une voix.

C'était le maire de Maulny, accompagné d'un paysan. Ce dernier avait l'apparence rude et intelligente à la fois des campagnards tourangeaux.

— Ce brave jeune homme, dit le maire, a fait une découverte importante, mon cher docteur ;

Erreur. La Chambre n'a pas été oubliée dans cette pluie d'or. On était un peu plus gêné par la loi : on ne l'a pas violée, parce que on est honnête et que, d'ailleurs, c'était impossible ; mais on l'a tournée. On a découvert, pour la première fois depuis que le régime parlementaire existe en France, que tout ministre, même le plus mince, doit être doublé d'un sous-secrétaire d'Etat. On a même pensé, attendu qu'il n'y a pas d'officiers généraux à la Chambre des députés, qu'il était nécessaire, pour le bien du service, de donner à la guerre et à la marine des sous-secrétaires d'Etat purement civils. En un mot un certain nombre de nos honorables, étrangers jusqu'ici à toute fonction publique, ont obtenu d'emblée les places les plus éminentes dont le gouvernement dispose.

Les bruits de crise ministérielle s'accroissent ; on lit dans le *Voltaire* :

La seule éventualité de l'avènement de M. Brisson au pouvoir, indiquée, à douze heures d'intervalle, par deux journaux : le *Télégraphe* et l'*Événement*, a achevé de démontrer combien le maintien de M. Jules Ferry est devenu impossible. L'auteur responsable de l'aventure du Tonkin est condamné dans le Parlement communi dans l'opinion. Sa chute n'est plus qu'une question de jours, peut-être d'heures. La candidature de M. Brisson à la présidence du conseil est donc née d'elle-même. Elle surgit des circonstances. Comment les ministériels ne se rendraient-ils pas compte de l'effet désastreux que commence à produire la prolongation indéfinie de cette guerre, coïncidant avec la crise industrielle, commerciale et agricole et la détresse du budget ? Il faut à tout prix que, devant ce péril, elle rompe une solidarité qui la perdrait.

Elle a souri au premier ministre tant qu'il a été heureux. Mais aujourd'hui que la fortune l'accable, pourquoi se noierait-elle avec lui ? Quelque résolution qu'elle adopte, elle n'échappera pas au jugement qui l'attend, parce qu'on aura toujours le droit de l'accuser d'avoir laissé engager et compromettre le drapeau. Mais elle se fera un mérite ou une excuse de s'être saisie au moment précis où elle était invitée à déclarer la guerre, et d'avoir brisé l'homme d'Etat qui l'avait acculé à cette extrémité.

Voilà pourquoi la pensée d'un ministère Brisson a émergé du gâchis parlementaire.

tenez, voici ce qu'il a trouvé.

Il tendait au docteur un couteau couvert de sang, et qui montrait sa lame rouillée toute ouverte.

— Oh ! oh ! murmura M. B***.

— Qu'en pensez-vous, docteur ?

Celui-ci examinait en silence l'arme qu'il tenait entre les mains. Ce couteau avait deux lames : l'une d'acier, la seconde d'argent. Assez long ; il mesurait environ vingt-cinq centimètres.

— Venez, reprit le docteur.

— Où cela ?

— Chez notre blessé.

— Il dort.

— On l'éveillera.

On devine ce que M. B*** voulait faire : examiner de nouveau la plaie. Il ne tarda pas à être fixé. C'était bien avec cette arme que le pêcheur avait été frappé.

— Laissez-le moi, poursuivit le docteur, je le garderai.

— Jusqu'à demain seulement, répliqua le maire, car je viens d'être averti par dépêche que le procureur impérial et le juge d'instruction de Tours arriveront dans la matinée.

— Vous ruminez quelque chose, docteur, dit Loïc.

— Eh ! peut-être bien.

— Peut-on savoir ?

— Vous saurez... oui, mais pas maintenant. Bonsoir, mon cher hôte.

Bien que M. B*** eût parfaitement reconnu la célèbre cantatrice, il était trop homme du monde pour le lui faire comprendre, et il lui avait éga-

lement offert un appartement chez lui. Tel, à Lamargelle, avait été le comte d'A...

Le Tonkin est toujours à l'ordre du jour. Il faut en finir, dit le *Télégraphe*, même en sacrifiant l'indemnité.

Nous avons, dit notre confrère, soutenu dès la première heure, que la France devait écarter toute offre de médiation venant d'une puissance quelconque, et régler elle-même son différend avec la Chine soit pacifiquement, soit par les armes.

Les derniers incidents ne sont point de nature à modifier notre conviction.

Ce n'est pas à dire qu'il nous paraisse indispensable d'obtenir du gouvernement chinois une réparation pécuniaire.

Renoncer à l'indemnité de guerre, serait peut-être une faute.

Mais il est certain que l'opinion réclame une prompt solution.

Le XIX^e Siècle s'explique nettement sur ce point.

Nous ne sommes, dit ce journal, ni des impatients, ni des affolés ; mais il plane sur les affaires de l'Extrême-Orient une incertitude qui, nous devons le constater, entretiendra dans le public un état de malaise jusqu'à ce qu'elle soit dissipée. On parle tantôt d'ordres et tantôt de contre-ordres. Un jour, on annonce le départ immédiat d'importants renforts ; un autre jour, on nous avertit que les renforts ne seront point expédiés. Le lundi, nous marchons de l'avant ; le mardi, c'est la retraite que l'on sonne. Et qui débrouillera toutes les histoires racontées au sujet des médiations ?

Ce n'est qu'une confusion de nouvelles, qui a le malheur de produire une confusion d'idées pire encore.

Et cependant les commissaires dépouillent documents sur documents, avec la lente sérénité de membres de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

Il est certain que la commission des crédits ferait sagement en menant un peu plus rapidement ses travaux.

On ne saurait trop l'y engager. L'opinion publique exige une prompt solution de cette question du Tonkin, si compliquée et si persistante. La paix ou la guerre ; l'heure est venue de savoir à quoi s'en tenir.

SÉNAT

Séance du 8 novembre

La Réforme électorale du Sénat

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'organisation du Sénat et les élections des sénateurs.

L'article 5 porte : « Les sénateurs sont élus au scrutin de liste par un collège composé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement, des délégués élus parmi les électeurs des communes, par les conseils généraux et le nombre des délégués variant de 1 à 25, suivant le nombre des membres des conseils municipaux. »

M. Naquet développe un amendement portant que les sénateurs sont élus au scrutin de liste par le suffrage direct et universel.

Les pires ennemis du Sénat sont ceux qui en étant partisans de deux Chambres, présentent le projet comme celui qui vous est soumis.

Les gouvernements et les constitutions sont rarement détruits par ceux qui les attaquent, ils se détruisent eux-mêmes. (Rires approbatifs à droite.)

Je vous demande d'adopter mon amendement.

M. Lenoël, rapporteur. — L'amendement est une déclaration de principe ; une application du suffrage universel aux élections du Sénat entraînerait en même temps l'application du droit de dissolution. Ce serait le renversement de la constitution.

L'amendement est repoussé par 444 voix contre 44.

M. Tolain défend l'amendement de M. Griff, portant que les délégués seront élus par chaque canton en égard à la population et au scrutin de liste à raison d'un délégué par mille habitants ; chaque fraction supérieure à cinq cents donne droit à un délégué en plus.

L'orateur pense que le Sénat fait une loi libérale et qu'il y aura enfin deux Chambres, afin que le contrôle puisse s'exercer.

Le Sénat n'a pas été jusqu'ici une Chambre de contrôle, car jamais aucun contrôle n'a été exercé. M. Waldeck-Rousseau combat le système proposé, qu'il qualifie de réactionnaire. (Mouvements divers.) Il dit que le système de l'élection à deux degrés, qui fonctionne, n'était pas populaire.

adoré, de haïr ce qu'on a aimé ! Je n'oublierai jamais que ta sour me répétait la même chose, quand elle voulait te déguiser la véritable cause de la mort de son père.

Loïc reçut un coup au cœur.

Bien souvent déjà il s'était dit ceci : Pour que tout le monde ait échoué dans la découverte de l'assassin, c'est qu'il y avait un intérêt à ce que cet assassin restât inconnu... Done, s'il n'existait pas ? si M. de Maudreuil s'était suicidé ? ou plutôt, si sa mort avait été amenée par quelqu'un de ces secrets honteux qui deshonnent une famille ?

La mère antique a un cri superbe :

— O Junon, fais que je n'aie pas à douter de mon fils !

On pourrait dire de même :

— Mon Dieu ! faites que je n'aie pas à douter de ceux que j'aime !

Il n'y a pas de plus cruelle souffrance. Bien souvent Loïc avait senti son esprit effleuré de cette idée atroce : le doute sur son père. Hâtons-nous de le reconnaître, il avait chassé cette idée sans hésitation, considérant qu'à elle seule, elle était presque une profanation. Il se rappelait son père et demeurait plein de tendresse, d'affection, de respect pour l'homme loyal qu'il avait connu.

Cependant le doute, quand une fois il a atteint le cœur, est un rude dissolvant ! Vous voyez sur un espalier une pêche superbe de fraîcheur, le rouge qui la colore est étincillant ; revenez huit jours après, le fruit est flétri, la fraîcheur n'est plus, le rouge a disparu. Comment cela s'est-il fait ? C'est que n'aviez pas aperçu un

M. le duc de Broglie, qui interrompt, est rappelé à l'ordre.

M. le Ministre fait un tableau de la situation politique depuis 1875. Il estime que l'important pour les républicains, est d'occuper les communes; c'est pourquoi ils ont fait avec soin, dans chaque commune, un choix d'administrateurs pour s'assurer dans l'élection des députés, de grands avantages. L'assemblée qui sortira de cette élection aura une réelle influence. Il ne pourra entrer dans l'esprit de personne, que les hommes choisis par les députés des communes, puissent manquer de l'autorité et du prestige nécessaires.

L'amendement de M. Griffe est repoussé par 491 voix contre 31.

M. le duc de Broglie dit: Sans vouloir protester contre le rappel à l'ordre, je dois dire que quand il y avait une Chambre des pairs, le suffrage à deux degrés n'a jamais existé.

M. Dauphin défend un amendement, suivant lequel les députés sont élus par et parmi les électeurs de la commune, suivant une certaine proportion.

L'orateur estime que l'amendement respecte l'unité communale à laquelle tient le pays.

Il dit: « C'est au moment où les conseils municipaux sont déjà élus, que les élections sénatoriales de 1885 sont déjà faites, que, sous prétexte de proportionnalité, nous cherchons à les modifier dans notre intérêt. (Mouvements divers).

Voilà ce que je n'admets pas. Cela a tous les caractères d'une manœuvre électorale. (Applaudissements à droite; protestation à gauche.)

Vous commettez une grande faute politique, qui pèsera longtemps sur le Sénat, à partir des prochaines élections sénatoriales. (Interruptions à gauche.)

Oui, Messieurs, la majorité doit avant tout se respecter. (Nouvelles interruptions.)

Après une réplique de M. Lenoël, l'amendement Dauphin est repoussé par 140 voix contre 45.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Paris, 10 novembre.

Le Sénat a continué la discussion du projet de réforme électorale. M. Marcel Barthe a développé un amendement ainsi conçu:

« Les sénateurs sont élus à la majorité absolue des suffrages, au scrutin de liste, par un collège électoral composé: 1° des députés; 2° des conseillers généraux; 3° des conseillers d'arrondissement; 4° des conseillers municipaux. »

Cet amendement a été combattu par M. Lenoël et défendu par M. Bardoux.

M. le Ministre de l'intérieur a demandé au Sénat de repousser l'amendement Marcel Barthe et de s'en tenir au projet de la commission.

L'amendement Marcel Barthe a été repoussé par 146 voix contre 112.

L'ensemble de l'article 5 a été alors adopté par 148 voix contre 65.

M. Tolain, parlant au nom de l'Union républicaine, a déclaré que lui et ses amis, voteraient la loi dans l'espoir qu'elle serait fortement amendée par la Chambre et qu'elle reviendrait ainsi devant le Sénat.

L'ensemble du projet de loi de réforme sénatoriale a été adopté par mains levées, et le Sénat s'est ajourné à jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 novembre

Le code d'instruction criminelle

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet d'instruction criminelle.

petit point noir imperceptible caché dans la pêche...

Jeanne ne se doutait point qu'elle venait de faire, dans une minute d'épanchement, un de ces terribles demi-aveux qui sont souvent mortels.

Loïc n'avait garde d'insister. Doucement il souleva le bonsoir à sa compagne et se retira dans son appartement. Et là, seul avec lui-même, obsédé par l'insomnie, il se rappela cette aventure tragique, mystérieuse, qui quelques années auparavant...

Un magistrat honorable et honoré avait été assassiné en wagon. Le meurtrier était toujours resté ignoré. Son nom passait déjà à l'état de légende, quand on reconnut que le magistrat avait commis un de ces crimes odieux qui sont châtiés par des mains inconnues.

XXVII

AMÉDÉE LEIOSNE.

Le lendemain, le baron de Maudreuil s'éveilla fort tard. Il était onze heures. Au matin seulement il avait pu s'endormir, et son sommeil plein de mauvais rêves, de sombres pressentiments, n'était pas de ceux qui réparent. Comme il achevait sa toilette, un valet de chambre vint le prévenir que M. B*** l'attendait. Le baron descendit aussitôt et trouva Jeanne Simon entre le médecin et un homme d'aspect jovial, rubicond, au large visage rouge encadré à demi par d'épais favoris bruns. C'était M. Carbonnier, juge d'instruction au tribunal de Tours.

Les articles 195 à 193 sont adoptés.

M. Bovier-Lapierre, sur l'article 194, demande que les avocats puissent, au lieu de présenter des observations sommaires après le rapport — comme le demande la commission — être entendus longuement.

L'article 194, ainsi modifié, est adopté.

Les articles 195 à 229 sont adoptés.

La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.

Les droits sur les vins

L'ordre du jour appelle la discussion du projet concernant les droits à percevoir sur les vins.

M. Raspail développe un contre-projet tendant à simplifier et à unifier les droits des vins, en les remplaçant tous par une taxe unique, proportionnelle à la force alcoolique.

L'orateur dit qu'il résulterait pour le Trésor un bénéfice de 60 millions par la suppression de la fraude; que le marché des grandes villes aurait des vins du cru qui actuellement ne trouvent pas de débouché; on serait débarrassé des exécrables produits du vinage étranger.

La préférence du commerce pour les vins étrangers provient de ce qu'avec le système actuel on paie autant pour le vin naturel à 8 degrés que pour le vin étranger titrant 15 degrés, avec lequel on peut faire des dédoublements.

Le Trésor, qui perçoit actuellement 170 millions, en percevrait, au moins, 225.

Les vins de raisins secs, honnêtement fabriqués, produisent une bonne boisson; mais dans les fabriques, on emploie des glucoses et des amidons détériorés au lieu de raisins secs. Les produits sont exportés à des prix très bas et compromettent le commerce français.

Le contre-projet empêchera les sophistications. Le droit différentiel sera une barrière efficace contre les abus.

M. David, rapporteur de la commission. — On ne peut admettre le contre-projet, dont l'application serait très difficile et ne donnerait satisfaction à personne. Ce serait un tel changement apporté à la situation actuelle, que personne ne peut prévoir les conséquences de ce contre-projet. On pourrait le renvoyer à l'examen de la commission des boissons.

M. Labuze, sous-secrétaire d'Etat aux finances. Le contre-projet présente un projet d'avenir, parce qu'il égaliserait les charges des contribuables; mais il n'est pas applicable parce que l'administration n'est pas actuellement en mesure de constater rapidement le degré d'alcoolisation des vins.

Les derniers articles du contre-projet ont, en partie, reçu satisfaction dans le projet de la commission.

Sous le bénéfice de ces observations, je prie la Chambre de ne pas prendre le contre-projet en considération.

M. Vernhes. — La question des boissons a une grande importance fiscale; elle représente le cinquième des ressources du budget; elle doit être étudiée à fond et à loisir. Pour le moment je me borne à répondre à M. le sous-secrétaire d'Etat, que les appareils connus suffisent pour apprécier la force alcoolique.

M. Raspail. — J'ai surtout voulu, par un contre-projet, poser la question de principe.

L'orateur retire son contre-projet et déclare qu'il le transformera en proposition; ce qui donnera occasion d'étudier à nouveau l'impôt qui pèse si lourdement sur les classes les plus intéressantes.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Paris, 10 novembre.

La Chambre des députés a repris la discussion

On a exagéré souvent l'extérieur glacial, imposant, que la coutume prête à tort aux magistrats. Cela est du convenu. M. Carbonnier était un homme fort gai, plein d'entrain et de verve, ce qui ne l'empêchait pas d'être en même temps un magistrat aussi estimé qu'intègre.

— Avez-vous déjà procédé à un nouvel interrogatoire, Monsieur? demanda Loïc au juge d'instruction, quand les présentations furent faites.

— Pas encore, répliqua M. Carbonnier; mais je me suis presque fait une conviction.

— Ah!

— Oui, le docteur a bien voulu tout me raconter: la scène de la mairie, les questions adressées à Petit-Giraud, ses réponses, enfin vos observations à tous les deux.

— Et vous concluez?

— Qu'il est innocent.

M. Carbonnier ne devait pas être assez léger pour prononcer une telle parole, s'il n'avait ses raisons pour cela.

— Je crois même, reprit-il, être sur la piste du vrai coupable. En tous cas, j'ai avec moi la seule personne qui puisse prononcer définitivement.

Loïc marchait d'étonnement en étonnement.

— Certes, acheva le magistrat, on a trouvé un couteau dans les champs, taché de sang, l'observation médicale le reconnaît pour être celui qui a servi au criminel. Or, M. B*** a remarqué que ce couteau avait été acheté à Tours; le nom du marchand est gravé sur la lame; par le télégraphe, il m'a appris ce nom, et j'ai amené le vendeur avec moi.

— Il est ici?

du projet concernant les droits à percevoir sur les vins.

M. Salis a développé un contre-projet qui n'est autre que le projet déposé primitivement par le gouvernement. Suivant l'orateur, le vinage ne rend pas le vin nuisible à la santé publique; il est indispensable pour améliorer les vins obtenus dans les vignes reconstituées par la submersion ou les cépages américains.

M. Michon a combattu le contre-projet Salis. Il a tâché de démontrer surtout que le vinage est nuisible à la santé publique.

M. Rouvier, ministre du commerce, répond que cette opinion n'est pas partagée par l'Académie de médecine. Il défend ensuite le contre-projet Salis. Si les députés, dit le ministre, éprouvent quelque répugnance à autoriser le vinage à 15 degrés, ils n'auraient pas dû voter les traités de commerce avec l'Espagne et l'Italie, dont le contre-projet est la conséquence naturelle.

Renvoi de la discussion à demain.

Informations

La Paix

Berlin, 8 novembre, 2 heures.

Dans les cercles diplomatiques, on annonce que la légation de Chine déclare que les bases de la paix étant admises par la France et la Chine, la paix sera effectuée à partir du 10. Les bases sont:

- Occupation de Kélong pendant six mois;
- Evacuation du Tonkin par les troupes chinoises avant trois mois;
- Pas d'indemnité de guerre;
- Le blocus de Formose sera levé immédiatement.

L'abandon de la demande d'indemnité de guerre par la France a surpris généralement.

Le choléra à Paris.

BULLETIN DE LA PRÉFECTURE DE POLICE RU 9 NOVEMBRE, DE MINUIT A 11 HEURES DU SOIR

1 ^{er} arrondissement	» 13 ^e arrondissement	14
2 ^e —	4 14 ^e —	» 8
3 ^e —	16 15 ^e —	» 8
4 ^e —	9 16 ^e —	» 1
5 ^e —	3 17 ^e —	» 2
6 ^e —	6 18 ^e —	» 15
7 ^e —	54 19 ^e —	» 12
8 ^e —	» 20 ^e —	» 1
9 ^e —	5 Montreuil	» 1
10 ^e —	13	»
11 ^e —	27	Total des cas 186
12 ^e —	10	

Nombre de cas signalés, 186. Sur lesquels 51 décès ont été enregistrés en vingt-trois heures.

LE COMMENCEMENT DE LA PANIQUE

Nous apprenons que la plupart des étrangers et provinciaux, habitant le Grand-Hôtel, sont partis précipitamment et que cet établissement ne contient plus en tout que dix-huit familles.

UNE ORDONNANCE ANTICHOLÉRIQUE

En dehors des précautions signalées par le comité d'hygiène, nous croyons bon de reproduire l'ordonnance suivante, rédigée ces jours derniers, à la séance du comité d'hygiène, par

— Le voilà...

M. de Maudreuil aperçut alors un individu qui, assis à une table dans le petit salon, examinait le couteau à la loupe.

— Eh bien! demanda M. Carbonnier à ce dernier en allant à lui.

— Je vous ai déjà dit, répliqua le marchand, que j'étais certain de pouvoir reconnaître si la personne arrêtée est la même que celle qui a fait l'emplette de ce couteau. J'ajoute ceci: Je sais pourquoi la blessure a été si peu profonde: c'est que le coupable s'est, par erreur, servi de la lame d'argent. Voyez.

La vérification était aisée.

— Amenez le prisonnier, ordonna le magistrat au gendarme.

Petit-Giraud, avait la même attitude que la veille, seulement, son abattement était moins profond. Pendant la nuit qui venait de s'écouler, la résignation avait pu apporter un peu de calme à ce malheureux.

Le marchand se pencha vers M. Carbonnier aussitôt qu'il eut vu Petit-Giraud.

— Ce n'est pas lui.

— Vous en êtes sûr?

— Absolument.

— En effet, la mine répond bien à mon attention, murmura le juge d'instruction.

Il fit un signe à Loïc, et, s'éloignant un peu du groupe.

— Le docteur avait raison. Ce pauvre diable s'est avoué coupable pour avoir de la prison, comme ils disent. Il faut qu'il ait rudement souffert pour en arriver là. En prison, on dort tranquille, on mange tous les jours. « Là seulement

le docteur Dojardin-Beaumez:

- Laudanum de Sydenham... 40 gouttes.
- Sous-nitrate de bismuth... 10 grammes.
- Eau de menthe..... 20 —
- Eau de tilleul..... 60 —
- Sirop de rathania..... 30 —

A prendre à la première atteinte de diarrhée, par cuillerées à bouche, de quart d'heure en quart d'heure.

L'attentat de Montceau-les-Mines

Montceau-les-Mines, 8 novembre.

Hier soir, le sous-lieutenant de gendarmerie et le commissaire de police, qui étaient en embuscade avec dix gendarmes, ont surpris en flagrant délit le nommé Guesloff, manoeuvre, âgé de 18 ans, au moment où il préparait une explosion de dynamite qu'il se proposait de diriger contre la maison du sieur Etiennet, marqueur aux mines de Blainzy.

Guesloff était armé d'un revolver, avec lequel il a fait feu. Le maréchal des logis a eu l'avant-bras traversé d'une balle.

Le gendarme Choffe a été blessé à la poitrine; le gendarme Pepin l'a été grièvement au sein gauche.

Quant au coupable, il a été blessé sans gravité à la tête et à l'épaule gauche. Il a été arrêté.

Le sous-lieutenant de gendarmerie, le commissaire de police et les autres gendarmes n'ont reçu aucune blessure.

— On annonce la mort de M. Philippoteaux, le peintre d'histoire bien connu.

M. Philippoteaux fut le principal auteur du vaste panorama peint en 1872, représentant le **Bombardement de Paris par les armées allemandes.**

— On a placé dimanche, sur le piédestal qui lui était réservé dans le square du Temple, la statue de Béranger.

— Le Cercle de Paris, plus connu sous le nom de « Cercle de la Maison-d'Or » au coin de la rue Laffitte et du boulevard des Italiens, a été fermé par la préfecture de police.

— On signale de Saint-Maixent que les chemins de fer de l'Etat ont refusé d'embarquer des porcs à destination de Paris, le 1^{er} novembre, sous le prétexte que c'était jour férié.

Les Ballons dirigeables

On lit dans le Temps:

« Les capitaines Renard et Kreps ont accompli cette après-midi leur troisième ascension à Meudon, dans leur aérostat dirigeable. Nous sommes heureux d'être les premiers à annoncer que leur tentative a eu un plein succès.

« L'aérostat s'est élevé très lentement à midi et quart; il s'est dirigé sur la gare de Meudon et l'île de Billancourt, au-dessus de laquelle on l'a vu s'arrêter un instant.

« L'hélice, un moment immobile, s'est remise en mouvement; le ballon a viré et a regagné

on est sûr d'avoir du travail! » me disait un jour un des ces infortunés vagabonds. Pourtant, comme la justice ne peut pas se contenter de suppositious, je vais faire une expérience définitive. Vous allez voir.

M. Carbonnier avait dans sa poche le couteau qu'on avait reconnu avoir servi au meurtrier. Il en prit un autre, le premier venu.

— Ecoutez bien, Petit-Giraud? puisque vous vous êtes reconnu coupable, vous ne voudrez pas mentir à la justice. On a retrouvé l'arme dont vous avez usé pour commettre votre crime.

M. Carbonnier tendit le second couteau au vagabond.

— Le reconnaissez-vous?

— Oui, Monsieur.

— C'est bien avec cette arme que vous avez frappé?

— Oui, Monsieur.

— Ce n'est pas vrai!

— Mais...

— Gendarme, ôtez les menottes de l'accusé. Petit-Giraud, vous avez menti: vous êtes innocent.

Rien ne saurait peindre le désespoir du malheureux, son désespoir d'être renvoyé indemne. Il ne songea même pas à protester, mais, cachant sa tête dans ses mains, il éclata en sanglots.

ALBERT DELPIE.

(A suivre).

son point de départ en suivant la direction de la vallée de Meudon avec une rectitude parfaite. Le voyage, aller et retour, a duré quarante-cinq minutes. A une heure, l'aérostat redescendait sur la pelouse du parc d'aérostation, à l'endroit même d'où il était parti.

Exposition universelle. — L'Officiel publie les décrets annoncés relativement à l'exposition de 1889 qui s'ouvrira le 5 mai.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Soldat et Sœur de Charité

M. le général de Colomb, commandant en chef le 15^e corps d'armée à Marseille, vient de remettre solennellement la croix de la Légion d'honneur à M^{me} Saint-Julien, la vénérée supérieure des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, desservant l'hôpital militaire, dont la conduite pendant toute la durée de l'épidémie a été si admirable.

Les généraux et les chefs de corps de la garnison étaient convoqués; la 15^e section d'infirmiers était en armes dans la cour intérieure de l'hôpital.

Le général en chef a donné l'accolade à la courageuse fille de la charité et l'a félicitée pour sa magnifique conduite. Il a remis ensuite une médaille d'or à la Sœur Sainte-Stéphanie et aux sergents Fooquet et Fleuret, de la 15^e section, qui se sont distingués aussi pendant la dernière épidémie.

Cette cérémonie a profondément impressionné ceux à qui il a été donné d'y assister.

On dit que le ministre de la guerre aurait résolu de remettre à une époque ultérieure les appels de l'armée territoriale fixés à la fin du présent mois.

Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés: curé de Cavagnac (Puy-l'Evêque), M. Delrieu, vicaire de Prayssac; — curé de St-Félix (Montcuq), M. Auguié, curé de Ségos; — curé de Granéjols, M. Cabanes, vicaire de Labastide-Murat; de St-Vincent-rive-d'Oit, M. Bugès, vicaire de la même paroisse.

Par décision de Mgr l'Evêque, ont été nommés: curé de Labastide-Murat, M. Pradelle, curé de St-Michel-de-Bannières; — curé de Cénévières, M. Barriéty, curé de Berganty; — curé de Seozac, M. Delbut, vicaire de Salviac; — curé de Pern, M. Fournié, vicaire de la Cathédrale; — aumônier de l'Orphelinat d'Arnis, M. Brugué, curé de Pern.

M. Estienne (gendre Saligné), professeur à l'Ecole normale du Rhône, vient d'être nommé inspecteur de l'enseignement primaire à Saint-Affrique (Aveyron).

Par décret du 3 novembre courant, notre compatriote M. Jules-Félix-Barthélémy Girardeau, médecin stagiaire à l'école de médecine militaire, a été nommé médecin aide-major de 2^e classe au 14^e de ligne à Brive.

Nous apprenons que notre compatriote, Albert de Colomb, fils du commandant en chef du 15^e corps d'armée, vient d'être décoré de l'ordre de dragon, lors de l'occupation de la citadelle de Hué et du sacré du nouveau roi d'Annam.

Il était du nombre des quatre officiers qui commandaient le détachement qui a pénétré dans la cour royale à la cérémonie du sacré du roi Nam-Ghoi.

Ce jeune officier entré des premiers à Bac-Ninh, fut nommé lieutenant pour sa belle conduite à l'attaque de cette place avec des notes superbes.

Nous sommes heureux d'annoncer le mariage de M. Amar de Colomb, lieutenant au 82^e d'infanterie, originaire d'Autoire, neveu du général de Colomb, avec M^{lle} Christine Chargère, fille de la marquise de Chargère, de Châtillon-sur-Seine.

Par arrêté préfectoral du 7 novembre courant, ont été nommés:

MM^{les} Felzins, Marie, institutrice provisoire à Limogne; — Bouygues, Jeanne, institutrice communale à Salviac; — Canet, Marie-Sylvie,

institutrice communale à Lamothe-Fénélon; — Dubernard, Marie, institutrice communale à St-Cernin.

M. Condoff, contrôleur de 1^{re} classe culture des tabacs, est appelé du Lot-et-Garonne dans le département du Lot.

Le ministre des cultes a accordé à la commune de Duravel une subvention de 2,200 fr. pour l'aider à payer la dépense de réparation de l'église paroissiale.

Un concours supplémentaire pour l'attribution des bourses au cours normal maternel de Toulouse, aura lieu samedi, 15 novembre, à 8 heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel de la Préfecture de cette ville. Les compositions consisteront en une dictée, une épreuve d'écriture, une composition française et une épreuve de dessin. Les aspirantes adresseront leur demande d'inscription à M. l'inspecteur d'Académie de leur département; elles devront se rendre à Toulouse, sans autre convocation.

M. Lanteirès, ingénieur en chef des chemins de fer de Cahors, vient d'adresser au maire de Cahors, la somme de 120 fr. pour être remise au Bureau de Bienfaisance de la ville.

Voici la lettre d'envoi:

Cahors, le 1^{er} novembre 1884.
Monsieur le Maire,
La souscription ouverte dans mon service à l'effet d'acheter une couronne qui sera déposée le 2 novembre au monument de notre inoubliable Mort, a produit plus qu'il n'était nécessaire.

Le personnel pense que ce serait encore rendre hommage à la mémoire de Gambetta que de faire du bien en son nom et je viens en conséquence vous prier de vouloir bien recevoir la somme ci-jointe de 120 fr., montant de notre excédant, pour être remise au bureau de bienfaisance de la ville.

Veillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.
L'Ingénieur en chef,
LANTEIRÈS.

Le jeune Nourrit, Henri, âgé de 12 ans, demeurant rue des Elus, ayant trouvé sur la voie publique un porte-monnaie renfermant une petite somme d'argent, s'est empressé de le déposer au bureau de police.

Le commissaire de police a remis, dimanche, à M^{me} Marie Artigue, ménagère, place St-James 17, un porte-monnaie à triple compartiment contenant une pièce d'or de 20 fr. que cette dernière avait déposée au bureau de police le 3 novembre 1883. Cet objet, trouvé sur la voie publique par la femme Artigue n'a pas été réclamé par son légitime propriétaire pendant le cours de l'année écoulée.

M. Raoul Commis des postes et télégraphes, attaché à la direction du Lot est appelé aux mêmes fonctions à Versailles (Seine-et-Oise).

Cours d'assises du Lot

Les assises sont ouvertes depuis hier. Portes Mathieu, accusé de vol et d'incendie (ce dernier grief écarté), a été condamné à 5 ans de réclusion.

Ministère public: M. Many procureur.
Défenseur: M^e Grépon.

Orphéon de Cahors

L'Orphéon de Cahors donnera le dimanche 23 du courant son banquet annuel pour fêter la Sainte-Cécile.

MM. les Membres patrons qui désireront y assister devront se faire inscrire chez M. Girma, libraire.

Nous recevons les lettres suivantes:

Mon cher Monsieur Layton,
Vous avez lu sans doute l'article malveillant, dirigé contre moi, qui a paru dans le Réformateur du Lot. Il est de mon devoir, c'est mon droit, de déjouer cette infâme calomnie. En conséquence, je vous adresse ma réponse, que j'envoie en même temps à tous les journaux de Cahors, en vous priant de la publier dans votre plus prochain numéro. J'espère que vous voudrez bien me donner cette nouvelle preuve d'amitié.
Recevez, etc.

J.-B. ROUQUET.
Monsieur le Directeur du Réformateur du Lot,
Le 25 septembre vous eûtes la bienveillance de publier, dans votre journal, un intéressant article signé J. M., annonçant la réunion annuelle des félibres à Muret. Cette fête resplendissante eut lieu le 12 octobre.
M. Paul de Fontenilles et moi ayant été délégués par la Société des Etudes du Lot, pour la représenter dans cette brillante réunion, je partis le 11 octobre.

Ce jour-là, vous avez publié un nouvel article signé B. B., critiquant cette réunion; cependant, elle avait paru avoir vos sympathies.

A mon retour, voyant le but de cette réunion injustement calomnié dans cet article, je me fis un devoir de le faire parvenir à M. le comte de Toulouse-Lautrec, notre digne et vaillant syndic. Il a bien voulu me répondre, et sa lettre, vraiment courtoise, parut le 6 novembre dans le Courrier du Lot.

Après cela, Monsieur, je suis à me demander ce que certains critiques peuvent trouver leur être personnel, parce que je consacre mes rares instants de loisir à faire des pièces patoises inoffensives, reproduites périodiquement dans les journaux de Cahors, etc., ou que les félibres illettrés s'évertuent à faire vivre notre vieille langue maternelle, condamnée à s'éteindre (je souhaite vivement que les œuvres de mes adversaires soient immortelles).

Monsieur, je ne m'arrêterai point à ces considérations, mais je vous rappellerai que nous avons été calomniés; nous ne sommes pas défendus, nous nous sommes justifiés, c'est un droit que vous ne pouvez nous contester.
N'ayant nullement l'intention d'entrer en polémique avec notre adversaire B. B., sans faire de personnalité, nous nous permîmes certaines réflexions qui ne pouvaient froisser un homme loyal, un patriote sincère, un vrai démocrate.

Si B. B. s'est cru offensé par mon article, je le regrette sincèrement, car telle n'était point mon intention. Si pourtant il y eut répondu courtoisement, j'en aurais fait de même, et cela aussi longtemps qu'il l'aurait cru nécessaire.

Il a gardé le silence; mais, M. le Directeur, vous avez publié un article anonyme, que sans doute vous avez cru plaisant, mais que je trouve, moi, très malveillant. J'aime à croire que vous n'avez pas vu les conséquences fâcheuses qui pourraient résulter de cet article commençant ainsi:

« Nous avons le regret d'apprendre à nos lecteurs que M. J.-B. Rouquet, félibre, est dans un état qui inspire à sa famille et à ses amis les plus vives inquiétudes. »

A-t-on songé, Monsieur, en écrivant ces lignes, que j'ai en effet des enfants, encore tout jeunes, des amis, et surtout une vieille mère à Toulouse, que cette nouvelle aurait frappé cruellement? Non, l'auteur de l'article n'y a point songé, il a trop de bon sens et surtout trop de cœur. Si vous a induit en erreur, Monsieur, je vous affirme, moi, que je suis, grâce à Dieu, on ne peut mieux portant et guilleret, sain de corps et d'esprit. Sachez surtout que mes parents, ni mes amis ne sont nullement alarmés sur l'état de mon cerveau, et que j'espère pouvoir me passer longtemps encore de leurs soins affectueux à cet égard, aussi de toute consultation. D'ailleurs, ma famille à Toulouse et moi ici sommes assez connus pour savoir si, en remontant aussi haut qu'on voudra dans notre généalogie, la folie y a détraqué quelque cerveau. L'anonyme pourrait-il en dire autant de la sienne? Quoi qu'il en soit, je souhaite ardemment qu'il n'ait pas besoin, sans tarder, « qu'un médecin soit » appelé, en toute hâte, pour appliquer de la glace sur son cerveau, et que pour calmer les plus vives inquiétudes de sa famille et de ses amis, une consultation en règle ne soit point nécessaire.

En présence d'une telle calomnie, vous, Monsieur le Directeur, père de famille, vous êtes trop consciencieux pour ne point vous faire un devoir de publier la présente dans votre plus prochain numéro. Si contre toute mon attente, vous agissiez différemment, nos concitoyens, qui m'ont donné maintes fois tant de preuves de leur vive sympathie, sauront bien nous juger l'un et l'autre.

Mais, sachez-le bien, si en négligeant un tel devoir votre article malveillant était préjudiciable à mon industrie, je saurais vous rappeler que, comme la liberté, la justice est pour tous.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur du Réformateur du Lot, mes salutations empressées.
J.-B. ROUQUET.
Peintre en voitures.
Cahors, le 10 novembre 1884.

Les « Réponses payées. » — On va mettre à l'étude, au ministère des postes et des télégraphes, une combinaison tendant à simplifier le remboursement des bons délivrés par les bureaux télégraphiques pour les réponses payées.

On sait que ces bons sont valables pendant huit jours à partir du jour où ils ont été établis. Non employé par le destinataire à qui il a été envoyé, un bon pour réponse peut être remboursé à celui qui en a versé le montant. Pour cela, il faut que ce dernier, en déposant le bon non utilisé au bureau qui l'a délivré, adresse au ministre une demande de remboursement.

Il est répondu à cette demande dans un délai de huit jours par l'envoi d'un bon de remboursement, qui permet alors seulement de toucher le montant de la somme versée pour réponse payée. Or, on sait que le plus souvent ce n'est qu'une somme de 50 centimes. Eviter les deux démarches à faire et les nombreuses formalités à remplir pour obtenir le remboursement d'une somme si minime, a paru une amélioration désirable à apporter à ce service. C'est ce qu'on va essayer de faire.

Nouveaux Cigares. — La régie met en vente, dans tous les bureaux de tabacs, un nouveau cigare, le demi-londrès, à 15 centimes, et différentes sortes de cigarettes, enveloppées dans une feuille de tabac, appelées « senoritas, damitas » et « ninas ».

THÉÂTRE DE CAHORS
Direction de M^{me} DALBRET
Mardi 11 novembre 1884

LA TRAVIATA
Opéra en 4 actes.
TOURNÉES ARTISTIQUES

M. SAINT-OMER, DIRECTEUR-ADMINISTRATEUR
DEMAIN MERCREDI

LA COSAQUE
DU THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

Comédie-opérette en 3 actes, musique d'Hervé.

AVEC LE CONCOURS DE:
M^{me} J. SAIGNARD, du Théâtre des Variétés.
MM. Félix PUJET, du Théâtre de la Renaissance.
LÉGRENAY, du Théâtre du Vaudeville.
SAINT-OMER, du Théâtre du Vaudeville.
M^{me} BOHRER, du Théâtre des Folies-Dramatiques.

Nous engageons bien fortement les véritables amateurs de théâtre à profiter du passage de M. Saint-Omer à Cahors, pour venir applaudir des artistes, parmi lesquels nous sommes heureux de citer M^{me} J. Saignard, des Variétés, qui possède le double mérite d'être une fine comédienne et une ravissante chanteuse. M. Félix Pujet, le ténor de la Renaissance créateur à Paris, de la Petite Mariée, Petit Duc, etc. M. Légrenay, l'amusant comique du Châtelet, qui la saison dernière, reprenait au Vaudeville, avec le plus grand succès le rôle de Péssonnet, des Faux-Bons-hommes. — M^{me} Bohrer, la soubrette aimée des Folies-Dramatiques.

Un tel ensemble se rencontre difficilement en province, aussi ne sommes-nous pas surpris des succès qu'elle troupe de St-Omer vient d'obtenir à Lille, Rouen, le Havre, Brest, Nantes, etc., et obtient partout où elle passe.

BOURSE. — Cours du 11 novembre

3 0/0	78 20
3 0/0 amortissable (ancien)	79 85
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	103 50
4 1/2 0/0 1883	107 60

Dernier cours du 10 novembre

Actions Orléans	1,370 00
Actions Lyon	1,235 00
Obligations Orléans 3 0/0	374 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	306 50
Obligations Lombardes (jouissance)	303 25
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	339 00

Personne n'ignore que l'Anémie est le précurseur de la plupart des affections qui deviennent chroniques, elle est essentiellement due à l'insuffisance du fer dans le sang; prise à son début il est facile de la guérir, mais malheureusement bon nombre de malades qui en sont atteints ne doivent l'aggravation de leur état qu'à eux-mêmes, on manque de soins et à la négligence. Il est donc de toute nécessité de soigner et d'enrayer l'anémie dès son début. Le Fer Bravais étant la préparation ferrugineuse qui approche le plus de la forme sous laquelle le fer est contenu dans le sang, les médecins conseillent son emploi de préférence à tout autre produit.

LA VÉRITÉ SUR LE CHRIST, la création, ses mystères dévoilés et l'amour aux premiers siècles, par Clémence Badère (6^{me} édition), chez Dentu, Palais Royal, Paris, prix: 3 francs. L'auteur en retraçant le commencement du monde démontre que la nature qui a formé un couple pouvait en former mille, et que au lieu de la détourner de son travail, si on l'eût laissée continuer son œuvre, les hommes auraient vécu des milliers de siècles. Que les hommes de la création qui avaient dans leur sang l'essence première divine, ne peuvent être comparés à ceux de la procréation; ils n'ont plus le même sang, c'est comme si on voulait comparer le vin pur avec celui mêlé d'une grande quantité d'eau, ou de produits qui le dénaturent et le rendent beaucoup moins sain, beaucoup moins généreux. — M^{me} Badère met en vue d'autres mœurs, elle dépeint ce qu'était le Christ, sa vie, sa mission. Ce qui fit croire à sa résurrection, ce qui fit l'influence des prêtres. Ce qui fit croire à l'immortalité de l'âme. Ce sont des idées neuves qui captivent le lecteur. C'est un livre essentiellement remarquable, frappant de vérité et entraînant par l'intérêt.

Ecoutez votre femme. — Depuis de longues années, le sieur Leroy, de Wazemmes-Lille, souffrait d'une cruelle maladie. Elle avait débuté comme débutent toutes les maladies: un léger dérangement d'estomac suivi de constipation par suite d'impuretés dans le sang. La maladie s'aggravait chaque jour et dégénéra finalement en des douleurs rhumatismales persistantes et intolérables. En trois ans, il passa dix-huit mois à l'hôpital, à Lille: aucun médicament ne le soulageait. Sa femme, elle-même, commençait à se décourager, lorsqu'en désespoir de cause, elle lui persuada d'essayer la Tisane Américaine des Shakers, et les Pilules des Shakers. Chose incroyable, deux bouteilles amenèrent la guérison au grand étonnement de sa famille. Prix: 4 fr. 50 la bouteille, la brochure explicative se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Bourguignon, à Cahors. Dépôt principal, pharmacie Fanyau, Lille.

VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT
PRÈS PUY-LEVÊQUE (LOT)

	Boutures le mille.	Racines le mille.
Jacquez	30' »	150' »
Herbemont	30 »	180 »
Cunningham	30 »	80 »
Riparia	30 »	100 »
Solonis	30 »	
York Madeira	30 »	

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés.
Adresser les demandes à M. PIEDLOUP, régisseur du domaine de Caumont.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décamètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

LES RAMOS

Marchand tailleur

rue Fénelon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 30 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

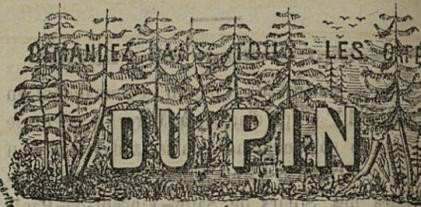
A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS



Le propriétaire-gérant, A. Layton.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

Membre du jury BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATTISON.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez L. ESCROUZAILLES, pharmacien, pharmacie centrale à Cahors.

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

CHEMISES sur mesure pour HOMMES

COSTUMES sur mesure pour HOMMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

HISTOIRE DE FRANCE ET DES Pays étrangers

Librairie FÉLIX ALCAN, 108, boulevard Saint-Germain, Paris

SCIENCES

GÉOGRAPHIE — COSMOGRAPHIE

BIBLIOTHÈQUE UTILE

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

PHILOSOPHIE, DROIT USUEL

- MORAND. Introd. à l'étude des sciences physiques.
- GRUVELIER. Hygiène générale.
- CORON. De l'enseignement professionnel.
- L. PICIAT. Art et les artistes en France.
- BUCHEZ. Les Mérovingiens.
- BUCHEZ. Les Carolingiens.
- F. MORIN. La France au moyen âge.
- BASTIDE. Lutttes religieuses des premiers siècles.
- BASTIDE. Les guerres de la Réforme.
- E. PELLETAN. Décadence de la monarchie française.
- L. BROTHIER. Histoire de la terre.
- SANSON. Principaux Faits de la chimie.
- TURCK. Médecine populaire.
- MORIN. Résumé populaire du Code civil.
- ZABOROWSKI. L'homme préhistorique.
- A. OTT. L'Inde et la Chine.
- CATALAN. Notions d'astronomie.
- CRISTAL. Les déselements du travail.
- VICTOR MEUNIER. Philosophie zoologique.
- G. JOURDAN. La justice criminelle en France.
- CH. ROLAND. Histoire de la maison d'Autriche.
- E. DESPOIS. Révolutions d'Angleterre.
- GASTINEAU. Génie de la science et de l'industrie.
- H. LENEVEUX. Le Budget du foyer.
- L. COMBES. La Grèce ancienne.
- FRED. LOCK. Histoire de la Restauration.
- CH. ROLAND. Histoire de la maison d'Autriche.
- L. MARGOLLE. Les Phénomènes de la mer.
- L. COLLAS. Histoire de l'empire ottoman.

- ZURCHER. Les Phénomènes de l'atmosphère.
- E. RAYMOND. L'Espagne et le Portugal.
- EUGÈNE NOËL. Voltaire et Rousseau.
- A. OTT. L'Asie occidentale et l'Égypte.
- C. RICHARD. Origine et Fin des mondes.
- ENFANTIN. La vie éternelle.
- L. BROTHIER. Causeries sur la mécanique.
- ALFRED DONAUB. Histoire de la marine française.
- FRED. LOCK. Jeanne d'Arc.
- 39-40. CARNOT. Révolution française, 2 vol.
- ZURCHER et MARGOLLE. Télescope et Microscope.
- BLERZY. Torrents, Fleuves et canaux de la France.
- P. SECCHI, WOLF et BRIOT. Le Soleil et les Étoiles.
- STANLEY JEVONS. Économie politique.
- EM. FERRIÈRE. Le Darwinisme.
- LENEVEUX. Paris municipal.
- BOILLOT. Les Entretiens de Fontenelle.
- EDGAR ZEVORT. Histoire de Louis-Philippe.
- GERIÈRE. Géographie physique.
- ZABOROWSKI. L'origine du langage.
- BLERZY. Les Colonies britanniques.
- ALBERT LÉVY. Histoire de l'air.
- GERIÈRE. Géologie.
- ZABOROWSKI. Les migrations des animaux.
- F. PAULHAN. La physiologie de l'esprit.
- ZURCHER et MARGOLLE. Phénomènes célestes.
- GIRARD DE RIALLE. Les peuples de l'Afrique et de l'Amérique.

- JACQUES BERTILLON. La statistique humaine de la France (naissance, mariage, mort).
- PAUL GAFFAREL. La défense nationale en 1792.
- HERBERT SPENCER. De l'éducation.
- JULES BARNI. Napoléon 1^{er}.
- HUXLEY. Premières notions sur les sciences.
- P. BONDOIS. L'Europe contemporaine.
- GROVE. Continents et océans.
- JOUAN. Les îles du Pacifique.
- ROBINET. La philosophie positive.
- REINARD. L'homme est-il libre?
- ZABOROWSKI. Les grands singes.
- E. HATIN. Histoire du Journal.
- GIRARD DE RIALLE. Les peuples de l'Asie et de l'Europe.
- A. DONAUB. Histoire contemporaine de la Prusse.
- DUFOUR. Petit dictionnaire des falsifications.
- F. HENNEGUY. Histoire contemp. de l'Italie.
- LENEVEUX. Le travail manuel en France.
- JOUAN. La chasse aux animaux marins.
- REGNARD. Histoire contemp. de l'Angleterre.
- BOUANT. Histoire de l'eau.
- JOURDY. Le patriotisme à l'école.
- MONGREDIEN. Le libre échange en Angleterre.
- CRIGHTON. Histoire romaine.
- BONDOIS. Mœurs et institut. de la France, 2 vol.
- ZABOROWSKI. Les mondes disparus.
- J. REINACH. Léon Gambetta.
- H. BEAUREGARD. Zoologie générale.
- WILKINS. Antiquités romaines.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographie, historique, archéologique, géologie, etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 fr. par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 20 par la poste.